



Les allocations d'éducation d'enfant handicapé

Par **rizk**, le **28/03/2013** à **23:28**

Bonsoir a vous tous ,

ont fait je me renseigne a propos des allocation d'éducation d'enfant handicapé, récemment ma fille elle a obtenue un accord favorable de la part de Monsieur le Préfet et suite a cette décision elle a reçue le certificat de l'OFII exactement le 19 décembre 2012 qui sert a toucher ses allocations d'enfant handicapé , le problème se pose au niveau de la CAF lorsque je me suis présenté chez eux a Bobigny et aussi a Aulnay-sous bois ça fait un moment elles m'ont dit que votre fille elle a le droit de 24 mois des allocations,même une dame par téléphone elle m'a dit que s'est possible que votre fille touche toutes ses allocations depuis la première notification de la MDPH qu'est datée de fin décembre 2007 si vous saisissez le Directeur de la CAF, et maintenant elle m'en a versé que deux mois des allocations,et lorsque je les téléphone toujours pas de nouvelle.

Ma question:est ce ma fille elle a le droit de toucher les allocations depuis la date du certificat de l'OFII (19/12/2012)ou bien depuis la première notification de la MDPH(fin décembre 2007).

Merci pour vous tous.

cordialement.